



Comment j'accompagne mes salariés en situation de handicap à leur poste ou à leur reprise de poste en télétravail ?

Je dois penser :

- A donner au salarié les coordonnées du référent COVID, du référent handicap quand il existe, du SST
- A rendre accessibles les consignes de travail à tous les types de handicap (ex : vidéos, traduction en langue des signes, utilisation de la méthode FALC : Facile à Lire à Comprendre...)
- A faire des points réguliers pour éviter l'isolement et s'assurer que le salarié n'est pas en difficulté sur son poste de travail
- A transférer ou à mettre en place les moyens de compensation au domicile de la personne (sièges ergonomiques, logiciels adaptés)
- A respecter (lorsque cela est possible) les aménagements organisationnels qui avaient été mis en place (ex : aménagement d'horaires...)
- A vérifier que la nouvelle organisation ne nécessite pas une formation (ex : utilisation de nouveaux logiciels...)

→ Pour m'accompagner (conseils et aides financières) :

→ En interne :

- le référent COVID
- le référent handicap lorsqu'il existe
- mon service ressources humaines
- représentants du personnel – organisations syndicales

→ En externe :

- mon service de santé au travail
- le Cap emploi (service maintien dans l'emploi) de mon département : www.cheops-ops.org
- l'Agefiph (0 800 11 10 09) www.agefiph.fr ou le FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/Contact>
- la plateforme « Mon Parcours Handicap » rubrique « Emploi » « Formation » : MonParcoursHandicap.gouv.fr
- monopérateur de compétences (Opco) : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>